

# À Vevey, un municipal atypique qui dérange

Critiqué, Michel Agnant riposte. La médiation du Canton est mort-née

C'est un ovni politique qui aime citer Épicure et Montesquieu. Un Haïtien de 51 ans, bien élu en 2016, qui jouit d'une jolie cote de popularité auprès des Veveysans. Mais Michel Agnant, municipal de Vevey Libre, est aussi un politicien qui agace par son style inhabituel.

Dans la crise sans précédent que tra-

## **Point fort, pages 2-3**

**Avenir** L'État devra-t-il recourir à la manière forte pour calmer le jeu?

**Loi** Un Exécutif a le devoir de respecter la collégialité

verse la Municipalité de Vevey, les critiques se focalisent sur lui. L'intéressé sait qu'il dérange: «Personne n'attendait un Michel Agnant en Municipalité, je l'ai senti dès les premiers jours.» De son côté, il déplore avoir été dépossédé de ses missions et hériter d'un dicastère «pourri».

Mardi, la Ville annonçait avoir demandé la médiation du Canton pour calmer les deux fronts au sein de son Exécutif. Hier, les deux municipaux de Vevey Libre, Michel Agnant et Jérôme Christen, déclaraient refuser cet arbitrage.

Pour l'heure, les tranchées se creusent et l'armistice semble lointain.

# «Michel Agnant

L'atypique élu de Vevey Libre cristallise les tensions qui

## L'essentiel

- **Rupture** Les deux municipaux de Vevey Libre l'chent le processus de médiation
- **Crise** Michel Agnant se dit épuisé de mener bien son mandat politique
- **Atypique** Le profil de l'élu d'origine haïtienne divise les politiques

## Karim Di Matteo

Il arrive avec quelques minutes de retard. Prend encore le temps de serrer la main tous les journalistes présents, et ils sont inhabituellement nombreux pour une conférence de presse Vevey. La silhouette est lancée, les mouvements lents: c'est le style Michel Agnant. Un ovni politique de 51 ans qui aime citer Epicure et Montesquieu. Qui ne se départit jamais de son calme et de son sourire, malgré le climat lourd de la crise politique actuelle, et l'exercice médiatique auquel il se livre aussi peu que possible. Il aime dire qu'il ne prend la parole que lorsque la situation l'exige. C'était le cas manifestement ce mercredi matin.

Avec son homologue municipal de Vevey Libre Jérôme Christen, Michel Agnant est sorti de sa réserve durant une heure pour livrer sa version des faits dans la crise qui secoue l'Exécutif veveysan. Le duo du parti centriste, minorisé depuis des mois au sein de la Municipalité, a notamment annoncé renoncer poursuivre le processus de médiation initié pour ramener le calme au sein de l'Exécutif. «Un paragraphe du communiqué envoyé ce mardi au nom de la Municipalité (notre édition d'hier) nous vise directement, considèrent-ils. En cela, il y a violation du bon déroulement du processus.»

Résultat, ni l'un ni l'autre ne seront entendus par Clarisse Schumacher Petoud, professeure de Lausanne mandatée par le Canton fin novembre pour résoudre les dissensions. Les deux hommes avaient clairement affiché leur intention dans un courrier d'avocat si leurs homologues persistaient dans leur démarche. La syndique Verte Elina Leimgruber dit ne pas comprendre: «Ce communiqué est des plus factuels et n'attaque personne en particulier.»

C'est peu dire que le fossé s'est creusé un peu plus entre deux blocs antagonistes au sein de la Municipalité: d'un côté les deux Vevey Libre, de l'autre la syndique Elina Leimgruber (Verts), Lionel Girardin (PS) et l'ancienne Rivier (PLR). Le dossier de la gestion du parc locatif veveysan, aux mains d'un Michel Agnant minorisé, a définitivement mis le feu aux poudres cet automne lorsque le bloc majoritaire a décidé de confier la gestion des immeubles à une société externe.

## Dicastré «incomplet» et «pourri»

Mais au fil des explications, le curseur revient inexorablement sur Michel Agnant. «On m'avait promis que le logement serait la pierre angulaire de mon dicastère de la Direction des Affaires sociales, du Logement et de l'Intégration, et l'on me le retire en externalisant la gestion des biens locatifs. On change les règles en cours de route, et cela, ce n'est pas possible. Pour moi, la base de la confiance est la parole donnée. J'hésite d'un dicastère incomplet et je me sens épuisé de mener bien mon mandat politique. Je le vis comme une injustice et je ne peux pas l'accepter sans réagir.»

Elina Leimgruber s'inscrit en faux et invoque un «souci d'efficacité» pour justifier le changement de cap, notamment dans le contexte des finances en déliquescence de la Ville: «Nous n'avons du reste

«Personne n'attendait un profil atypique comme le mien en Municipalité, je l'ai senti dès les premiers jours. Mon discours d'annonce, d'engagement, parce que je remets continuellement en question le système établi. Mais est-ce qu'on veut faire payer aux Veveysans d'avoir voulu mettre un Michel Agnant à la Municipalité?»

## Michel Agnant

Municipal Vevey Libre

«Une fois qu'une décision est prise, on tire la même corde, c'est comme cela que fonctionne un Exécutif»



**Elina Leimgruber**  
Syndique Verte de Vevey

confirmer les aspects techniques. Il reste à Michel Agnant la politique du logement et l'attribution des logements, soit le cœur du métier.» Plus grave: ses yeux, le refus de Michel Agnant de se plier à la décision de la majorité s'apparente à une rupture de collégialité: «Une fois qu'une décision est prise, on tire la même corde, c'est comme cela que fonctionne une Municipalité.»

## «Mon discours d'engagement»

Autre pierre d'achoppement, Michel Agnant hésitera au 1er janvier d'un dicastère de la Culture réunifié. Jusqu'ici, il se

## L'originalité n'est pas incompatible

● Peut-on afficher une personnalité atypique et gouverner dans la traditionnelle administration? C'est la question que pose la figure de Michel Agnant, comme d'autres avant lui dans le canton qui ont ponctuellement ou durablement peine à trouver leur place au sein d'un Exécutif. «Les gens sont émus par le peuple. À partir de là, ils ont le droit de travailler en fonction de leur personnalité», dit-il, un ancien secrétaire municipal. Seule contrainte évidente: rester dans la légalité en suivant une règle fondatrice, la collégialité. Elle figure dans la loi et impose toute Municipalité d'élaborer des solutions consensuelles. En cas de désaccord, il faut d'abord gagner une majorité par un vote, puis s'en tenir

à la décision collective. La liberté d'action d'un élu est par ailleurs limitée et ses décisions doivent porter la validation du collège, via la double signature du syndicat et du secrétaire municipal. Ce consensus imposé n'est pas toujours facile à vivre, comme le confirme la présidente de l'Union des communes vaudoises, Claudine Wyssa: «Lors des élections, les gens s'affrontent sur des idées de fond et le lendemain ils doivent travailler ensemble! Il est inévitable que cela coïncide parfois. La Municipalité doit alors tenter de fonctionner au mieux avec les élus qui la composent, en tenant compte de leurs compétences.»

D'anciens élus témoignent: «J'ai claqué la porte lors de la 2e séance de



# est juste la cible idéale»

secouent la Municipalité. Il livre sa version. La médiation par la préfète a du plomb dans l'aile



«Un paragraphe du communiqué envoyé ce mardi au nom de la Municipalité nous vise directement. En cela, il y a violation du bon déroulé du processus. Dès lors, nous ne poursuivrons pas la démarche et ne serons pas entendus par la médiatrice»

**Jérôme Christen**  
Municipal Vevey Libre

## Sortie de crise

### L'État espère ne pas devoir recourir à la manière forte

Le Département des institutions et de la sécurité (DIS) a pris acte mercredi du refus des municipaux de Vevey Libre d'entrer dans le processus de médiation proposé. Quelles issues s'offrent dès lors à la Municipalité en crise et au Canton appelé à la rescousse? Selon Jean-François Croset, secrétaire général du DIS, l'État garde la porte ouverte. Désignée médiatrice, la préfète de Lausanne, Clarisse Schumacher Petoud, devra reprendre langue avec les deux élus. «Il s'agit de désaccords internes à la Municipalité et il serait évidemment préférable que ces litiges se règlent à l'interne, raison pour laquelle nous avons privilégié l'option de la médiation, note Jean-François Croset. En tant qu'élus, ils ont des responsabilités, sur la base du serment qu'ils ont prêté d'agir pour le bien public. Il faudra bien qu'une solution soit trouvée!»

En cas d'échec de cette voie douce, les possibilités d'action de l'État sont limitées, en vertu de la sacro-sainte autonomie communale. La loi permet d'adresser des recommandations, voire des avertissements aux communes. Ce n'est que lors de manquements graves des autorités veveysannes que le Conseil d'État pourrait intervenir. Ces manquements peuvent être des violations de lois ou règlements, des atteintes aux biens communaux ou la mise en péril des finances communales et déboucher, s'ils sont établis, sur la mise sous régie de la Commune. Le Conseil d'État désigne alors un conseil de régie ou un régisseur unique qui va officier à la place de la Municipalité, jusqu'à rétablissement d'une situation politique viable. **F.W.D.M.**

divisait entre Étienne Rivier (musées et bibliothèque) et lui-même (le reste des acteurs culturels). Or, l'élu Vevey Libre dit récupérer «un dicastère pourri» à la suite de la récente affaire du Musée Jenisch, institution phare de la ville, et dont la directrice a claqué la porte sur fond de dissensions. «Pourquoi avoir attendu si longtemps pour me confier ce dicastère? Si j'avais pu m'atteler à la tâche plus rapidement, nous n'en serions peut-être pas là», clame-t-il. Là aussi, Elina Leimgruber livre une version tout autre: «Il était convenu que M. Rivier garde les musées jusqu'à l'inauguration du nouveau Cabinet

des estampes au Musée Jenisch et c'était il y a un mois. Il n'y a aucune volonté de s'avonner la planche à M. Agnant.»

Reste que, selon de nombreux observateurs, le profil atypique de Michel Agnant n'est pas étranger à la crise actuelle. Bien élu en 2016, il jouit d'une belle cote de popularité. Les nombreuses interventions pour prendre sa défense, sur les réseaux sociaux notamment, en attestent. Mais pour d'autres, Michel Agnant agace. Au Conseil communal, il est régulièrement tancé pour son débit souvent lent et inaudible et ses grandes envolées philosophiques sur la liberté et la «diversité culturelle».

Pour d'autres, il revient aux Municipalités de composer avec les personnes élues, avec leurs différences. Parmi eux, le socialiste Pierre Chiffelle, une ancienne «tronche» de l'Exécutif veveysan qui ne collait pas forcément non plus aux standards de l'establishment: «Ces personnalités apportent à un Exécutif une fraîcheur sans a priori de gestion publique technocratique. Ces gens, il faut tout faire pour les intégrer et en tirer l'énergie particulière qu'ils apportent. Il appartenait aux quatre autres de se demander comment l'intégrer, ils n'ont manifestement pas eu cet état d'esprit.»

Un style qui dérange des élus trop conformistes? Ou Michel Agnant n'a-t-il simplement pas les armes pour œuvrer au sein d'un Exécutif? Une chose est sûre, le Haïtien est conscient que sa différence le dessert dans cette affaire. «Personne n'attendait un Michel Agnant en Municipalité, c'est sûr, je l'ai senti dès les premiers

jours. Mon discours détonne, dérange, parce que je remets continuellement en question le système établi. Mais est-ce qu'on veut faire payer aux Veveysans d'avoir voulu mettre un Michel Agnant à la Municipalité?»

#### Attaque contre les socialistes

Mais le duo Vevey Libre voit toutefois dans la dimension politique la genèse de la situation de crise actuelle. Il invoque les intérêts partisans de ses collègues municipaux, et plus particulièrement ceux du Parti socialiste. «Il faut peut-être voir dans tout ça une forme de frustration après les

«En refusant une médiation, ils enterrent toute chance d'une amélioration du climat au sein de la Municipalité»



**Julien Rilliet**  
Vice-président du Parti socialiste de Vevey

## Deux dossiers au cœur de la crise

### Le logement

Le différend trouve son origine dans la gestion des 433 biens du parc immobilier locatif. La Municipalité annonçait, début novembre, avoir choisi d'externaliser la gestion de ses biens à la Société Coopérative d'Habitation Lausanne. Ce communiqué n'était pas signé par les deux municipaux de Vevey Libre, dont Michel Agnant, responsable du Logement. Ce dernier travaillait depuis des mois à garder la gestion de ces biens en mains veveysannes avant que les trois autres municipaux ne fassent bloc pour changer de cap. Il ne se résigne pas à cette décision et est accusé d'avoir rompu la collégialité. **K.D.M.**

### La culture

Scindé en deux en 2013, le dicastère de la Culture sera réunifié le 1er janvier et placé sous la responsabilité de Michel Agnant. À la suite de l'annonce, il y a deux semaines, de la démission de la directrice du Musée Jenisch, Julie Enckell Julliard, entre autres par manque de soutien de la Ville, le futur nouveau patron de la Culture veveysanne dénonce un cadeau empoisonné et un «dicastère pourri». «Pourquoi avoir attendu si longtemps pour me confier ce dicastère? Si j'avais pu m'atteler à la tâche plus rapidement, nous n'en serions peut-être pas là», clame Michel Agnant. **K.D.M.**

dernières élections au cours desquelles le PS a perdu passablement de terrain, attaque Jérôme Christen. Je crois que Michel Agnant est simplement une cible idéale.»

Dans ce contexte, il ne faut pas voir qu'un hasard dans le communiqué du Parti socialiste de Vevey diffusé dans la foulée de la conférence de presse de mercredi. Ce dernier y déplore la rupture du processus de médiation: «Le PS Vevey appelle les municipaux de Vevey Libre à prendre leur responsabilité», estime Julien Rilliet, vice-président du PS Vevey. Et de continuer: «Le PS Vevey se demande si les deux municipaux de Vevey Libre se souviennent de leur serment d'être au service des Veveysannes et des Veveysans. En refusant une médiation externe, Jérôme Christen et Michel Agnant enterrent toute chance de réussite d'une amélioration du climat de travail au sein de la Municipalité.» Plus loin encore: «Il n'est pas acceptable que deux membres qui semblent dysfonctionner puissent prendre en otage le bon fonctionnement d'une commune de la taille de Vevey et le travail de leurs collègues.»

La pression est dès lors forte sur les épaules des deux élus Vevey Libre. Grosse ombre au tableau, ils ne bénéficient pas d'un soutien massif de leur base et certains cadres se sont distanciés de Michel Agnant. D'autres ont ouvert les paris sur sa démission avant la fin de la législature. «Depuis toujours, j'entends dire que je ne tiendrai pas, et je suis toujours là. Je ne me plierai à aucun diktat. Moi qui ai connu la vraie dictature en Haïti, je me battrais jusqu'au bout.»

## avec l'institution

Municipalité. Je pensais ne pas tenir, se souvient l'ex-municipal lausannois Olivier Français. Nous avons fini par tous mettre de l'eau dans notre vin et nous sommes allés au bout de nos mandats.» À Vevey (déjà), Pierre Chiffelle et Yves Christen ont œuvré ensemble pendant deux législatures, malgré peu d'atomes crochus. «Il nous a fallu une année de réglages, raconte Pierre Chiffelle. Puis on s'est entendus pour mener des projets. J'ai rompu une fois la collégialité: j'en avais informé mes collègues au préalable. Il y a eu de l'orage, puis nous sommes allés boire le café. Il faut savoir avaler des couleuvres et parfois exprimer qu'on ne veut pas en avaler.» **Flavienne Wahli Di Matteo**